

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## **Arrêté du 18 octobre 2024 portant ouverture d'une session de l'examen d'aptitude à la profession d'administrateur judiciaire**

NOR : JUSC2428082A

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L.811-5, R.811-22 et A.811-13 à A.811-21,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La session de l'examen d'aptitude à la profession d'administrateur judiciaire pour l'année 2025 est ouverte aux dates ci-après :

- L'option civile de l'épreuve écrite aura lieu le 28 avril 2025 ;
- L'option commerciale de l'épreuve écrite aura lieu le 29 avril 2025 ;
- Les épreuves orales d'admission auront lieu du 16 au 20 juin 2025.

### **Article 2**

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

### **Article 3**

Les demandes d'inscription à l'examen d'aptitude à la profession d'administrateur judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'article A.811-14 du code de commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, 13 place Vendôme, 75042 Paris cedex 01, au plus tard le 28 janvier 2025.

### **Article 4**

Les candidats devront déposer leur mémoire de rapport de stage au Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, 6 boulevard des Capucines, 75009 Paris, au plus tard le 16 mai 2025.

## Article 5

La sous-directrice du droit économique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

**18 OCT. 2024**

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice des affaires civiles et du sceau,*



Valérie DELNAUD